

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC, l'AICPA et la CIMA publie la 5^{ème} version de leur étude des rapports ESG publiés

L'IFAC, l'AICPA et la CIMA ont étudié les pratiques de publication de l'information et de l'assurance en matière de développement durable à l'échelle mondiale en recueillant des rapports contenant de l'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans 22 juridictions. 1 400 entreprises ont été examinées, soit 100 dans chacune des six plus grandes économies, et 50 dans les 16 autres juridictions. Le rapport actuel comprend des données de 2019 à 2023. Selon ce rapport mis à jour, près de 3 sur 4 des plus grandes entreprises mondiales ont cherché à obtenir une assurance sur certains aspects de leur publication en matière de durabilité. 73% des grandes entreprises des pays du G20 ont obtenu une assurance sur leur rapport de durabilité en 2023, contre 69 % l'année précédente et 51% il y a cinq ans. Les cabinets d'audit, par opposition aux consultants ou autres prestataires de services, continuent d'être en tête (55 %) en matière d'assurance sur les informations de durabilité par les grandes entreprises mondiales, avec de grandes variations d'un pays à l'autre. La part globale du marché des cabinets d'audit a diminué par rapport à 2022 (58 %), bien qu'il existe des facteurs atténuants à cette baisse, notamment :

- Consolidation des rapports – Dans l'Union européenne, où les cabinets d'audit fournissent traditionnellement la majorité des services d'assurance durable, les cabinets ont commencé à publier un seul rapport d'assurance au lieu d'une série de rapports distincts, ce qui a permis de réduire le nombre brut de rapports émis, pour un nombre accru de clients d'assurance.
- Les consultants et les prestataires de services ne faisant pas partie d'un cabinet d'audit sont plus susceptibles de publier plusieurs rapports d'assurance liés aux gaz à effet de serre (par exemple, en moyenne, 2,5 rapports d'assurance ont été générés par entreprise en Corée du Sud en 2023).
- Lorsque les entreprises obtiennent une assurance pour la première fois, elles se concentrent généralement sur les informations relatives aux gaz à effet de serre et commencent par faire appel à d'autres fournisseurs de services spécialisés dans ce domaine.

Plus des trois quarts des entreprises publient des informations sur le développement durable sous forme de rapports annuels ou intégrés, et dans ce cas, elles utilisent massivement leur commissaire aux comptes pour fournir une assurance sur ces rapports.

Les autres faits saillants de l'étude sont :

- Presque toutes les entreprises (98 %) communiquent des informations sur la durabilité,
- L'ajout de l'information durable dans les rapports annuels ne cesse d'augmenter : environ 44 % des entreprises l'ont fait, contre 18 % il y a cinq ans,
- Cinq juridictions ont enregistré des augmentations à deux chiffres de l'assurance de la durabilité en 2023 : Hong Kong, l'Indonésie, le Mexique, la Russie et l'Arabie saoudite,

- 73 % des entreprises ont obtenu l'assurance d'au moins une partie de leur rapport durable,
- Les émissions de gaz à effet de serre restent la catégorie d'informations sur la durabilité la plus largement assurée.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFAC - Communiqué de presse – 12 mai 2025

Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB)

L'IAASB publie une FAQ sur ISA 570 révisée - continuité de l'exploitation

L'IAASB a publié une nouvelle [foire aux questions \(FAQ\)](#) pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre [la Norme internationale d'audit 570 \(révisée en 2024\), Continuité de l'exploitation](#), avec entre autres un exemple illustratif d'un rapport de l'auditeur qui décrit la façon dont l'auditeur a évalué l'appréciation de la continuité de l'exploitation par la direction. Publiée en avril, la norme ISA 570 (révisée en 2024) a introduit plusieurs changements clés pour renforcer le travail de l'auditeur dans l'évaluation de l'appréciation de la continuité de l'exploitation par la direction, comme notamment :

- Des procédures d'évaluation des risques plus rigoureuses qui aident les auditeurs à déterminer, en temps opportun, si des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ont été identifiés ;
- L'amélioration de l'appréciation de la continuité de l'exploitation par la direction, y compris les jugements importants sur lesquels cette appréciation est fondée ;
- L'évaluation requise de l'appréciation de la continuité de l'exploitation par la direction qui couvre une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des états financiers ;
- Le renforcement de la communication et de la transparence dans la communication des données sur les questions de continuité de l'exploitation.

La FAQ n'est pas exhaustive et vise à compléter la norme, qui entrera en vigueur à compter du 15 décembre 2026.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IAASB - Communiqué de presse – 15 mai 2025

Conseil international des normes pour le secteur public (IPSASB)

L'IPSASB consulte sur l'importance relative dans l'ensemble de sa documentation sur l'information financière

L'IPSASB a publié [l'exposé-sondage IPSAS 93, Définition des éléments significatifs \(modifications apportées aux normes IPSAS 1, IPSAS 3 et au Cadre conceptuel\)](#), qui vise à fournir des indications plus cohérentes sur l'importance relative dans l'ensemble de la documentation sur l'information financière de l'IPSASB afin d'aider les entités à l'appliquer et à élaborer des rapports financiers plus clairs et plus utiles.

L'exposé-sondage IPSAS 93 propose d'aligner la définition d'élément significatif entre le Cadre conceptuel pour l'information financière à usage général des entités du secteur public et les normes IPSAS.

Les commentaires à l'exposé-sondage sont attendus au plus tard le 14 juillet 2025.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IPSASB – Communiqué de presse – 15 mai 2025

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE met en ligne sa Newsletter Audit de mai 2025

Audit Policy Update revient sur l'audition d'ACE le 13 mai, par le Parlement européen, sur les obligations de reporting en matière de durabilité.

ACE, représenté par Wim Bartels, président du groupe de travail durabilité d'ACE et membre du conseil d'administration de l'EFRAG, a fait passer plusieurs messages :

- les simplifications proposées par la Commission européenne ont été accueillies favorablement, car pertinentes pour les travaux d'assurance, dans un contexte où les ESRS fournissaient un cadre essentiel mais difficile à mettre en œuvre compte tenu de leur complexité et de leur granularité.
- la nécessité d'une approche plus harmonisée de l'UE en matière d'assurance de la durabilité, d'où le soutien d'ACE à l'initiative de la Commission européenne de publier des orientations ciblées, et donc la nécessité d'une norme européenne dédiée à l'assurance.
- l'importance de règles du jeu équitables pour tous les fournisseurs de services d'assurance afin de maintenir la confiance et d'éviter l'écoblanchiment.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 14 mai 2025

FEDERATION EUROPEENNE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES ET DES AUDITEURS DE PME

L'EFAA met en ligne sa Newsletter de mai 2025

Dans sa Newsletter *Latest From Brussels* de mai 2025, l'EFAA évoque le lancement de son [guide sur l'IA en comptabilité](#), élaboré pour soutenir l'adoption d'outils d'intelligence artificielle au sein de la profession comptable. Ce guide vise à améliorer l'efficacité, à favoriser la prise de décisions éclairées et à maintenir la compétitivité des entreprises dans un environnement en évolution rapide. Le guide n'est accessible qu'aux membres de l'EFAA et à leurs propres membres.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFAA - Communiqué de presse – 15 mai 2025

INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES (Belgique)

L'IRE lance la 24e édition des Belgian Awards for Sustainability Reports (BAS)

Depuis plus de 25 ans, l'IRE distingue les organisations qui publient des rapports de durabilité transparents et de qualité, basés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette nouvelle édition revêt une importance particulière dans le contexte d'une transition réglementaire, avec l'entrée en vigueur de la directive CSRD en Belgique et l'introduction de nouvelles dispositions légales au niveau européen (Omnibus). Tous les rapports soumis seront mis en ligne, et les participants auront la possibilité de recevoir des retours constructifs de la part du jury après le processus. Les critères de sélection et les modalités de soumission sont disponibles [sur le site officiel BAS](#). La cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 18 novembre 2025.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IRE - Communiqué de presse – 13 mai 2025